

46 %
de personnes
couvertes

290 098
allocataires

745 850 habitants des Hauts-de-Seine appartiennent à un foyer qui perçoit au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 46 % de la population altoséquanaise (recensement de la population 2019, Insee). Ce taux varie fortement selon les communes, allant de 36 % (Neuilly-sur-Seine) à 62 % (Villeneuve-la-Garenne).

Le département se caractérise par un public allocataire majoritairement familial (55 %), composé de couples avec enfants (40 %) et de familles monoparentales (15 %). La part du public familial parmi l'ensemble du public allocataire, est supérieure à celle de la France métropolitaine (49 %), et équivalente à celle de l'Île-de-France (54 %).

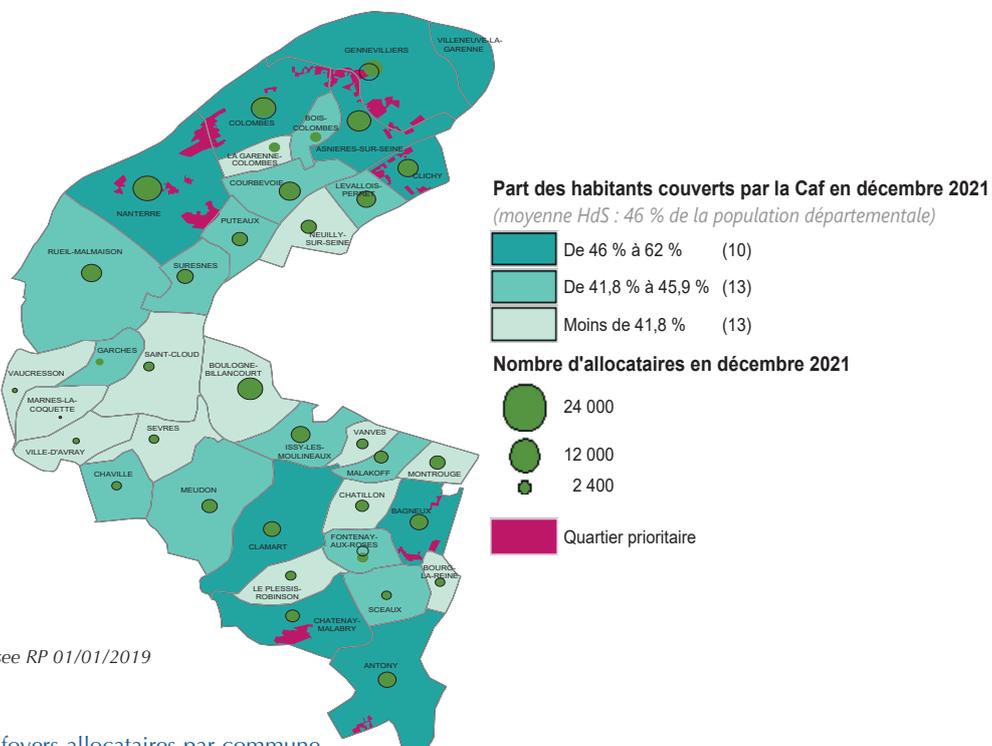
Par ailleurs, **17 672 étudiants** (non-salariés), bénéficient d'une aide, soit 6 % de l'ensemble des allocataires.

Ce taux est similaire à celui de l'Île-de-France et de la France métropolitaine (respectivement 6 %).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. **20 % des allocataires ont au moins la moitié de leurs ressources financières composées de prestations légales**, dont 35 520 allocataires en dépendent en totalité (soit 12 %, contre 17 % en Île-de-France et 15 % en France métropolitaine).

85 148 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus (revenu inférieur à 1 135 € par unité de consommation et par mois), soit 29 % des allocataires altoséquanais. Ce taux est inférieur à celui de la France métropolitaine (32 %) et de la région (34 %). **Dans ces foyers précaires vivent 75 421 enfants de moins de 21 ans** au 31 décembre 2021.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 31/12/2021 données définitives et Insee RP 01/01/2019
© IGN © Geofla 2.0.2018

➤ **POUR ALLER PLUS LOIN...**
<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



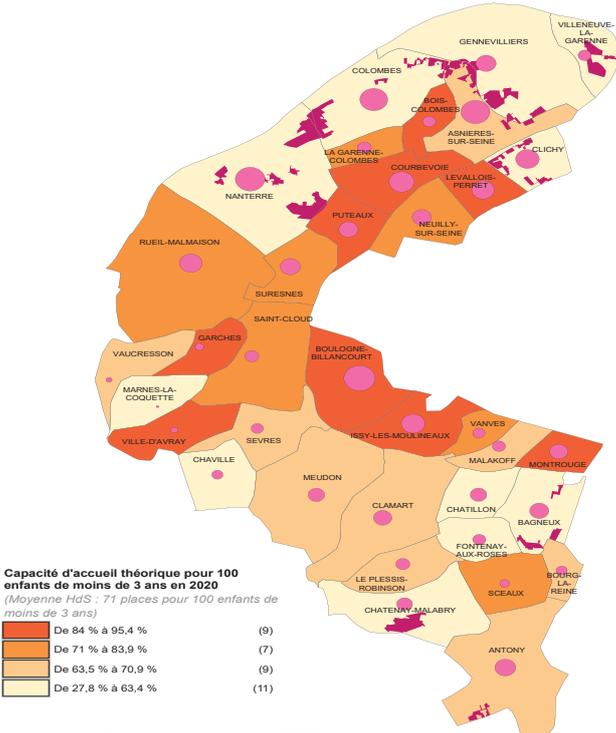
Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires par
types de prestations

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture petite enfance 2020 et répartition des enfants de moins de 3 ans



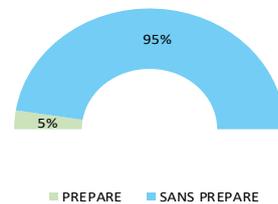
Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (RP), Cnaf, Acoess, Drees, MSA 2019
© IGN ® Geofla 2.0.2018

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et de prestations individuelles versées aux familles. En 2020, **45 569 places sont disponibles pour les familles**, dont 9 368 places proposées par les assistants maternels (soit 21 % des places disponibles).

L'objectif est d'apporter une réponse à près de 64 519¹ enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil. Le département des Hauts-de-Seine, avec **71 places pour 100 enfants**, possède une meilleure capacité d'accueil théorique que l'ensemble de la France (60 places) et de la région (53 places). Le département est deuxième derrière Paris pour la région.

¹Nombre d'enfants de moins de 3 ans, Insee estimation

Enfants couverts par la Prepaire



Une aide est apportée aux familles souhaitant interrompre leur activité pour garder un jeune enfant à travers la Prestation partagée d'éducation de l'enfant. **2 465 enfants de moins de 3 ans** bénéficient de cette prestation à **taux plein**.

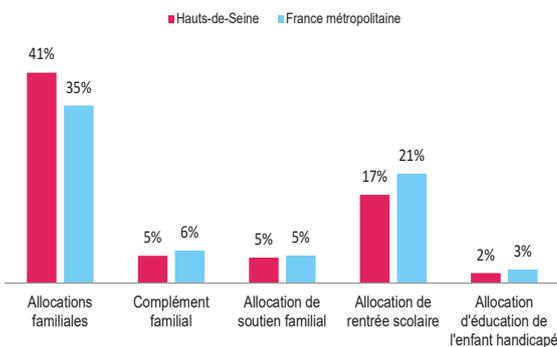
Source : Caf 2021

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



Source : Caf 2021

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

> **41 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant, et 5 % perçoivent un complément familial,

> **17 % reçoivent une aide** visant à assumer le coût de la rentrée scolaire des enfants

➤ **POUR ALLER PLUS LOIN...**

<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

> **5 % perçoivent l'allocation** destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
> **2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé**

Les établissements et actions financés en 2021



La Caf témoigne également d'un engagement important dans le soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Parmi les 83 porteurs de projets Réaap financés en 2021, 68 sont lauréats de l'appel à projets « parentalité » et 15 sont des lieux-resources. Quant aux Laep, il y a eu une nouvelle création sur l'année.

Réaap : réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : lieux d'accueil enfants-parents

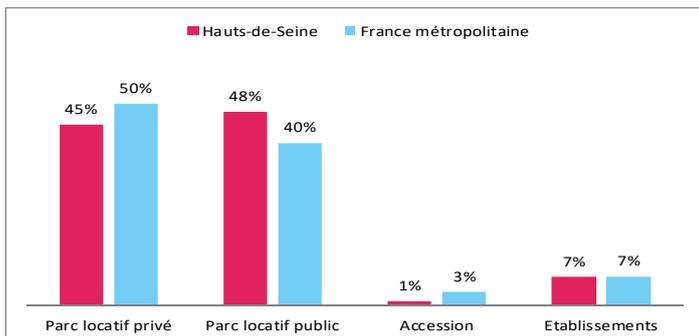
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



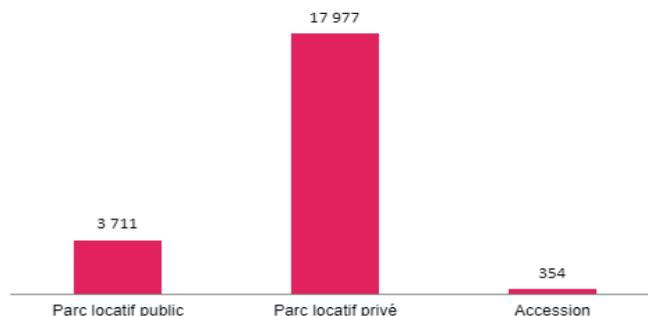
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2021

Au mois de décembre 2021, **115 638 foyers altoséquanais** perçoivent une **aide au logement** de la part de la Caf. Cela représente une population de **222 989 personnes** soit **14 % de la population départementale**. Les Hauts-de-Seine se caractérisent par une plus forte proportion d'aide au logement dans le parc locatif public que le national (48 %, contre 47 % en Île-de-France et 40 % en France métropolitaine).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Après perception des aides au logement, **plus de 22 042 foyers consacrent au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges** (soit 29 % des foyers percevant une aide au logement faisant partie de la population de référence prise en compte pour le calcul du revenu par unité de consommation). La nature du logement se révèle un facteur essentiel. Ce taux est nettement plus élevé dans le parc locatif privé (56 %) que dans le parc locatif public (9 %).

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante.

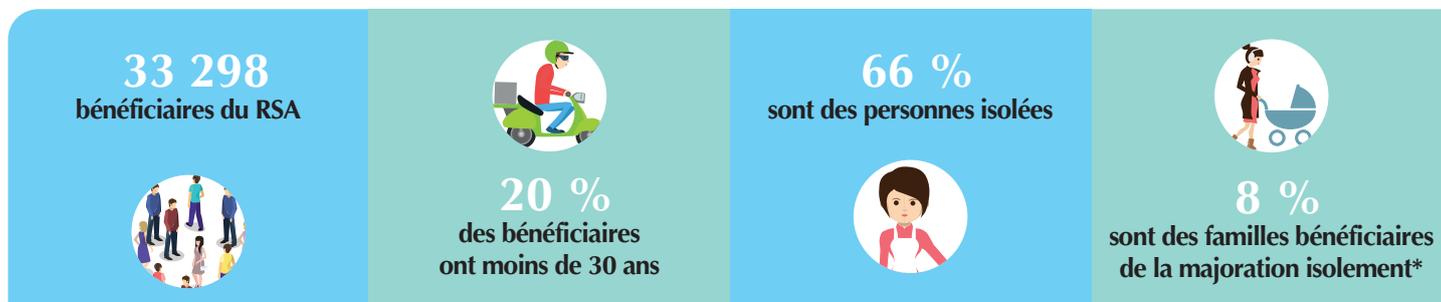
Cette mission se traduit par :

- > **33 298 allocataires altoséquanais percevant le revenu de solidarité active (RSA)**, soit 11 % des allocataires,
- > **69 913 allocataires altoséquanais percevant la prime d'activité (PPA)**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs

modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi (soit 24 % des allocataires),

- > **19 612 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles percevant **l'allocation aux adultes handicapés (AAH)**, (soit 7 % des allocataires). 61 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein, du fait de l'absence d'autre revenu.

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré à la suite de l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

> POUR ALLER PLUS LOIN...

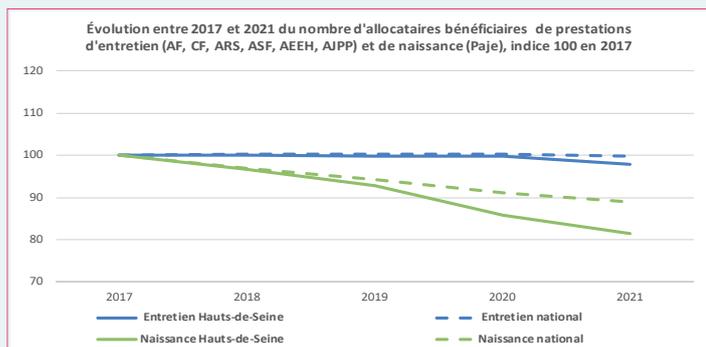
<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>



Évolution du nombre d'allocataires par types de prestations

La Caf gère le bénéfice de 13 prestations légales sur le champ de la famille et de la solidarité. Le nombre de bénéficiaires des principales d'entre-elles a évolué au cours des cinq dernières années, ce zoom donne quelques facteurs d'explication de ces évolutions. Toutes les données sont extraites des tables mensuelles définitives des allocataires de la Caf au 31 décembre des années 2017 à 2021. Elles portent sur les allocataires ayant un droit versable au titre de ces mois de décembre.

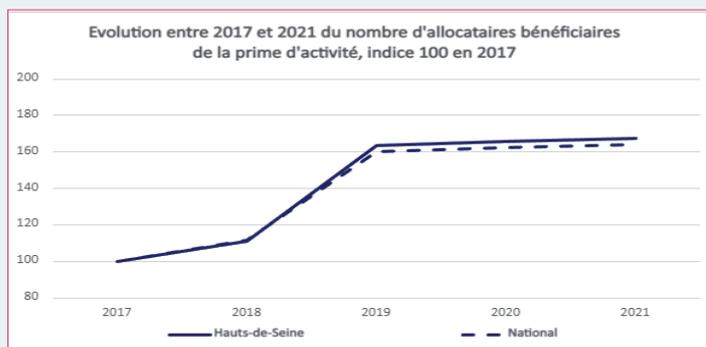
Naissance/parentalité



Source : Caf des Hauts-de-Seine (FR6) 2022

La baisse tendancielle des prestations d'accueil du jeune enfant (Paje) s'explique à la fois par une baisse de la natalité sur la période 2017-2020 et par une baisse du recours au congé parental depuis la mise en place de la Prepare en 2015, qui visait à équilibrer son recours entre les deux parents¹.

Prime d'activité

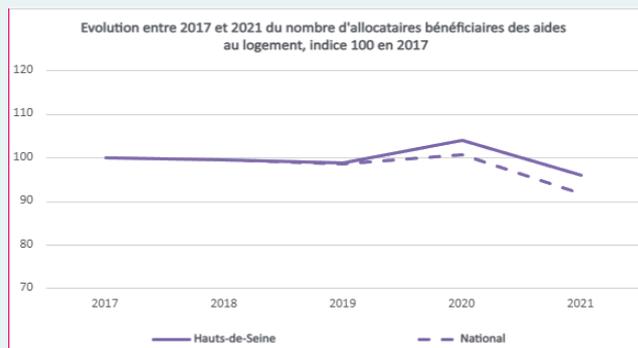


Source : Caf des Hauts-de-Seine (FR6) 2022

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité a fortement augmenté en 2019 du fait d'une hausse des montants versés et du plafond de revenu permettant d'en bénéficier³.

La forte médiatisation de cette réforme a favorisé une hausse du taux de recours à la prime d'activité dès la fin d'année 2018.

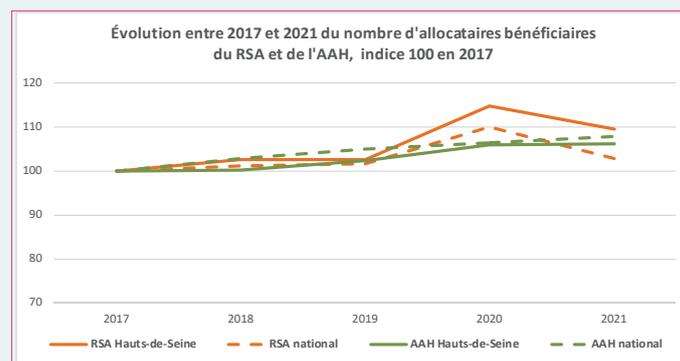
Logement



Source : Caf des Hauts-de-Seine (FR6) 2022

Au niveau national comme au niveau local, le nombre de bénéficiaires des aides au logement baisse en 2021 du fait de la réforme qui prend en compte des ressources plus récentes pour déterminer le droit et actualise trimestriellement la situation du foyer allocataire. La tendance haussière de ressources dans le temps explique en grande partie cette baisse. De plus, la réforme conduit à réviser plus fréquemment le statut des bénéficiaires en cas de hausse des revenus².

Solidarité



Source : Caf des Hauts-de-Seine (FR6) 2022

Les évolutions du nombre de bénéficiaires du RSA sont marquées par la crise sanitaire de 2020. Le nombre de sorties du dispositif en cours d'année a été exceptionnellement faible, en lien avec une situation économique dégradée et avec la mise en place de mesures exceptionnelles de maintien dans le dispositif⁴.

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH a augmenté au cours de la période et se stabilise entre 2020 et 2021. Cette hausse est portée exclusivement par les bénéficiaires présentant un taux d'incapacité inférieur à 80 %⁵.

¹ Observatoire national de la petite enfance, « L'accueil du jeune enfant en 2020 », édition 2021, pp 66-68.

² Cnaf, « Prime d'activité conjoncture » n°15 à 24, janvier 2020 à juillet 2022.

³ Cnaf, L'essentiel n°210, « Bilan économique et social de la réforme des aides au logement de 2021 », 2022.

⁴ Cnaf, « Rsa Conjoncture » n°31 à 37, octobre 2020 à juillet 2022

⁵ Drees, « Minima sociaux et prestations sociales », édition 2021, pp 201-207.